



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/19

Reçu en Préfecture le : 07/05/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2019
D-2019/179

Aujourd'hui 29 avril 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 17H00, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 18H50 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 20H00

Excusés :

Madame Brigitte COLLET, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

Accueil des demi-finales 2019 du Top 14. Présentation du programme. Mise à disposition du stade Chaban Delmas.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le stade Matmut Atlantique accueillera les demi-finales du Top 14 les 8 et 9 juin prochains, après acceptation par la Ligue Nationale de Rugby de la candidature portée conjointement en 2018 par la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la société SBA, gestionnaire du stade métropolitain.

Pour cet événement sportif majeur, il est attendu 42000 spectateurs (stade à jauge pleine) pour chacune des deux demi-finales, venant de l'ensemble du territoire national, et dont une grande partie assistera aux 2 demi-finales et résidera ainsi 2 journées pleines sur le territoire bordelais et métropolitain.

La Ville de Bordeaux accompagne l'organisation de cet événement, aux côtés de la société SBA et de la Ligue Nationale de Rugby. A ce titre, la Ville coordonne le programme d'animations, la communication, l'organisation logistique et matérielle, l'équipe de volontaires qui œuvrera au bon déroulement de l'événement (animations en ville, sécurisation des parcours piétons, cycles, véhicules, etc...).

Animations

Pour accompagner ces demi-finales des samedi 8 et dimanche 9 juin, le programme des événements comprend :

- une ouverture d'événement au stade Chaban Delmas le lundi 27 mai avec un match caritatif, « Match des Légendes » porté par l'UBB en partenariat avec l'association « Un sourire, un espoir pour la vie », à qui les bénéfices du match seront reversés ;
- un projet artistique mené par l'Ecole des Beaux-Arts, accompagnée par la Ville de Bordeaux ;
- une participation de 12 classes élémentaires à un cycle d'initiation au rugby, ponctué par un tournoi interclasses le 4 juin prochain et des places offertes par l'UBB pour assister au match Bordeaux-Perpignan, le 6 avril prochain.
- des animations festives sur le parvis du stade Matmut (organisateur : SBA/LNR) ;
- un village Rugby Tour placette Munich et des animations sur plusieurs places du centre-ville de Bordeaux (organisateur : LNR) ;

Le programme détaillé des animations est présenté en annexe 1 de la présente délibération.

Plan de communication et protocole

La Ville de Bordeaux accompagnera la promotion de l'événement par un pavage de plusieurs lieux du centre-ville, une mise en visibilité de l'événement sur les réseaux d'affichage, dans les magazines et outils numériques municipaux.

Par ailleurs, la Ville organisera un déjeuner officiel à l'hôtel de ville le samedi 8 juin.

La Métropole accompagnera la promotion de l'événement par l'impression du guide du supporter et le flocage d'un tramway pendant 10 jours aux couleurs du Top 14.

Volontaires

Afin d'assurer le bon déroulement de l'événement, des renforts volontaires sont nécessaires et seront coordonnés par la Ville de Bordeaux.

Plan de Mobilité

Le plan de mobilité à mettre en œuvre spécifiquement pour cet événement doit tenir compte de l'afflux attendu de spectateurs des demi-finales, qui se dérouleront pendant la foire exposition internationale. L'enjeu est donc d'assurer la meilleure fluidité possible des déplacements et du stationnement qui seront générés par ces deux événements, sur l'agglomération et sur le secteur du stade/parc des expositions. Pour ce faire, un renfort et une importante coordination de l'offre doivent être activés (transports en commun, mobilité douce, plan de circulation et de stationnement).

A ce titre, le conseil métropolitain, par délibération du 26 avril dernier, a voté l'intérêt métropolitain de l'événement et prendra à sa charge la coordination et la mise en œuvre du plan de mobilité qui y est lié.

Budget prévisionnel

Les dépenses prévisionnelles liées à l'accueil des demi-finales sont de 59 200 € à la charge de la Ville de Bordeaux. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 de la ville. Le budget prévisionnel détaillé est présenté en annexe 3 de la présente délibération.

A titre d'information, la participation financière de Bordeaux Métropole se traduira par la prise en charge du plan de mobilité, d'un montant estimatif de 153 630 € TTC par match. A cela s'ajoute l'accompagnement de Bordeaux Métropole au plan de communication, à hauteur de 25 000 € TTC pour l'évènement, ainsi que des investissements à hauteur de 60 000 € TTC pour la pose de 200 arceaux vélos supplémentaires et des mobiliers pérenne de protection des piétons.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le programme et le budget prévisionnels de l'évènement tel que présentés ci-avant ;
- D'approuver la mise à disposition gracieuse du stade Chaban Delmas à l'UBB, à l'occasion du match caritatif d'ouverture organisé le 27 mai ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du stade Chaban Delmas à l'UBB s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA

ANNEXE 1 : PROGRAMME DES ANIMATIONS

1/ MATCHS

Au stade Matmut Atlantique



Accueil des deux demi-finales du TOP 14 2019, organisées par la LNR :

- 1^{ère} match : samedi 8 juin à 21h
- 2^{ème} match : dimanche 9 juin à 16h30

Au stade Chaban Delmas



Match des légendes le lundi 27 mai.

Organisé par l'UBB, les bénéfices de ce match seront reversés à l'association créée par Pascal Olmeta « Un sourire, un espoir pour la vie ». Cette association a pour vocation d'accompagner les enfants malades et leur famille. Le match est constitué d'une première mi-temps football et d'une seconde mi-temps rugby, avec la participation de sportifs célèbres des deux disciplines.

2/ ANIMATIONS

Au stade Matmut Atlantique

Animations festives, organisées par SBA, sur le parvis du stade, activées 4 heures avant et 2 heures après chaque demi-finale.

En centre-ville de Bordeaux

- Placette Munich : Village Top 14 Rugby Tour, activé le samedi 8 juin de 10h à 20h et le dimanche 9 juin de 10h à 18h. Ce village proposera des animations grand public liées au rugby et au top 14, sans retransmission de match. Il est organisé par la LNR.
- Place Camille Julian, place du Palais, place Saint-Pierre, place Fernand Lafargue : chacune de ces 4 places sera dédiée à une des équipes demi-finalistes. Un écran tactile à l'effigie du Bouclier de Brenus y sera positionné, via lequel les supporters pourront voter pour leur équipe. Des animations musicales (type bandas) compléteront cette animation, de 16h à 20h le samedi et de 12h à 15h le dimanche. Cette animation est organisée par la LNR.
- Œuvres Ecole des Beaux-Arts : les étudiants des écoles des Beaux-Arts ont imaginé 3 projets en lien avec le monde du rugby, qui sont en cours d'étude de faisabilité :
 - o des tenues vestimentaires liée au rugby, qui pourrait être exposés en vitrines d'enseigne(s) commerciale(s) du centre-ville ;

- un banc urbain dont la conception se veut représentative de l'esprit d'équipe et qui serait positionné au sein de la Prairie des Girondins ;
 - l'installation au sein du jardin de l'hôtel de ville, d'œuvres représentant le maul et la mêlée.
- Participation des scolaires : 12 classes d'écoliers bordelais sont initiées, dans le cadre de leurs cours d'éducation physique à la pratique du rugby. Un tournoi interclasses, organisé le 4 juin prochain à la plaine des sports Colette Besson clôturera cette action. Pour saluer ce cycle, des places leur seront offertes par l'UBB pour assister, avec un accompagnant au match Bordeaux-Perpignan, le 6 avril prochain.

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL**Ville de
Bordeaux**

Programme d'animations (Direction des Sports)	30 000 €
Communication (Direction de la Communication)	25 000 €
Protocole (Cabinet du Maire)	4 200 €
TOTAUX	59 200 €

ANNEXE 3 :

Avenant n°1 à la Convention de mise à disposition du stade Chaban Delmas

Entre

La Ville de Bordeaux, représenté par son Maire, Nicolas FLORIAN, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du **29 avril 2019 et reçue en Préfecture le _____**,

Ci-après dénommé « la ville »

D'une part,

Et

La SASP Union Bordeaux Bègles, représentée par Laurent MARTY, Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « la SASP »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Par délibération du 12 décembre 2016, la ville a validé la convention fixant les conditions de mise à disposition des installations du stade Chaban Delmas à la SASP, à l'occasion des matchs relevant de la Ligue Nationale de Rugby et des championnats européens. Dans le cadre de cette convention, la redevance annuelle dû par la SASP à la Ville est de 100 000 €.

La SASP sollicitant la mise à disposition du stade Chaban Delmas à l'occasion d'un match caritatif le 27 mai 2019, hors cadre de championnat, il convient d'en fixer les conditions particulières d'utilisation.

ARTICLE 2

Considérant que l'ensemble des bénéfices réalisés par la SASP à l'occasion de l'accueil du « Match des Légendes » du 27 mai 2019 seront reversés à l'association à but non lucratif « Un sourire, un espoir pour la vie », la ville met gracieusement à disposition de la SASP l'ensemble des installations du stade.

Afin de s'assurer du respect de cette clause, la SASP transmettra à la ville, à l'issue du match, un état précis des charges et recettes lié à cet événement, précisant la part reversée à l'association « Un sourire, un espoir la vie ».

ARTICLE 3

Toute autre disposition de la convention du 12 décembre 2016 s'applique.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Nicolas FLORIAN
Maire

Pour la SASP Union Bordeaux Bègles,

Laurent MARTY
Président